

Mairie de l'Hôtellerie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle RESSENCOURT, Maire.

Présents :, DEBLED Guy, GRAMONT Christiane, LECELLIER Alain, , LEMOINE Gérard, MAURICE Nora, , VITET Denis

Absents excusés : CABRITA Sébastien (a donné procuration à MAURICE Nora), LECELLIER Mélanie, ROLLAND Reine

Secrétaire de séance : MAURICE Nora

Nombre de membres : En exercice : 10 - Présents : 7 - Votants : 8

Date de la convocation : 17 Janvier 2025

Avant l'ouverture de la séance, Madame Ressencourt, maire et présidente de la séance, demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour qui concerne une décision modificative du budget 2024 pour régulariser des écritures.

COMPTE-RENDU

Délibération
N°24/37

Décision modificative n°1 pour effectuer la régularisation des opérations présentes au (041) 203 Frais d'études vers le compte (041) 2131 Bâtiments Publics, Délibération :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de la commune,

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, les écritures d'ordre budgétaires suivantes :

- les frais d'études des comptes 203

203	ET3	Salle communale	08/04/2016	0 an(s)	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
203	E1-2016	Accès à BRÉ ERP	21/12/2016	0 an(s)	1 446,00	0,00	0,00	1 446,00
203	Résultat				4 446,00	0,00	0,00	4 446,00

doivent être intégrés à l'immobilisation figurant au compte 2131 qui a suivi.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		4 446,00		4 446,00
Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion			203(041)	4 446,00
Bâtiments publics	2131(041)	4 446,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		4 446,00		4 446,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la décision modificative n°1 telle que présentée.

Délibération
N°25/01

Présentation devis pour travaux RD 135 suite aux inondations,

Délibération :

Suite aux inondations du 08 janvier 2025, il a été constaté que les buses existantes s'engorgeaient rapidement et ne suffisaient plus à évacuer l'eau. Il est nécessaire de poser une seconde buse sous la RD135 ainsi qu'à la sortie du chemin du calvaire.

Le fossé hydraulique passe sur 3 propriétés privées et comme celui-ci a besoin d'être curé, la commune a proposé aux propriétaires concernés de prendre le montant des travaux à sa charge afin de résoudre le problème.

Afin d'accéder aux parcelles, la commune a demandé l'accord des riverains.

Un devis a été demandé et l'entreprise DMTP a répondu favorablement pour un montant de 19 983.00 € HT soit 23 979.60 € TTC.

Après présentation de ce dernier, le conseil municipal décide à 7 voix et 1 contre d'autoriser madame le Maire à signer le devis de l'entreprise DMTP.

Délibération
N°25/02

Présentation devis voirie Sente de la Grieurie, Délibération :

Des travaux de voirie sont nécessaires à cet endroit car la totalité du chemin n'est pas goudronnée et comme ce secteur est habité, il serait souhaitable que ce chemin soit rénové. Ces travaux consistent à réaliser 2 bandes de roulement et une petite plateforme à chaque extrémité du chemin.

Pour ce faire, madame le Maire a demandé plusieurs devis : 3 entreprises ont répondu

-DMTP pour une valeur de 14 300.00 € HT soit 17 160.00 € TTC

-GMS pour un montant HT de 16 450.00 € soit TTC 19 740.00 €

-Entreprise FOULQUE TP pour un montant de 13 181.60 € HT soit 15 817.92 € TTC

Après délibération, le conseil municipal décide à 6 voix pour l'entreprise FOULQUE contre 2 voix pour l'entreprise DMTP d'autoriser madame le Maire à signer le devis de l'entreprise FOULQUE pour un montant TTC de 15 817.92 €.

Délibération
N° 25/03

Etude subventions des associations (Comité des Fêtes, Club de la Marotellerie, Amicale des anciens combattants, ADMR, Ecole de Marolles, Délibération :

Tout d'abord, Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux présents de voter le montant de la subvention pour le Comité des Fêtes et propose la somme de 400.00 €.

Monsieur LECELLIER siégeant au Comité des Fêtes ne prend pas part au vote et sort de la pièce.

Après délibération, le conseil municipal (hors monsieur LECELLIER) à 7 voix pour et 0 contre décide d'approuver le versement de la somme de 400.00 € au Comité des Fêtes de L'HÔTELLERIE.

Ensuite, Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux présents de voter le montant de la subvention concernant l'Amicale des Anciens Combattants et propose la somme de 300.00€.

Monsieur LECELLIER siégeant également à l'Amicale des Anciens Combattants, sorti précédemment ne prend toujours pas part au vote

Après délibération, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 0 contre d'accepter cette proposition et d'accorder à l'Amicale des Anciens Combattants la somme de 300.00 €

Après les deux votes, Monsieur LECELLIER reprend sa place au sein du conseil municipal

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux présents de voter le montant de la subvention concernant le Club de la Marotellerie et propose la somme de 300.00€.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement de la subvention de 300.00 € au Club de la Marotellerie pour l'année 2025.

Madame le Maire propose, après la réception d'un courrier, d'octroyer une subvention à l'association de l'ADMR qui s'occupe des personnes âgées sur le territoire communal et propose un montant de 300.00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement de la subvention de 300.00 € à l'ADMR pour l'année 2025.

Madame le Maire indique que la coopérative scolaire de l'école de Marolles aimerait l'aide financière de la commune pour les sorties ou l'achat de matériel divers et demande l'avis du conseil sur le tarif à verser sachant qu'il y a 16 enfants de la commune inscrits.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'une subvention de 1200.00 € pour l'année 2025.

Cotisation Refuge Animal Augeron, Délibération :

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux présents de voter le montant de la subvention concernant le refuge animal AUGERON et propose la somme de 348.70 € qui était la somme calculée par le refuge en 2024 en fonction du nombre d'habitants soit : $1.10 \times 317 = 348.70$ € sachant que ce montant est susceptible d'évoluer chaque année.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer la somme qui sera demandée par le refuge animal AUGERON pour l'année.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire a présenté la fin des travaux d'eau et d'assainissement financés par la CALN.
- Monsieur LECELLIER propose d'organiser une réunion de la commission des chemins
- Madame MAURICE informe qu'un atelier de couture se met en place à la salle communale le lundi soir et tous les 15 jours.

FIN DE SÉANCE 20 H00